
Judo

Pour pouvoir bénéficier des mesures du concept, le-la jeune sportif-ive doit :

- ☐ Satisfaire aux critères propres à la discipline (voir ci-dessous)
- ☐ Consacrer le nombre d'heures minimum d'entraînement suivants :
 - 6 heures d'entraînement hebdomadaires au cycle 2
 - 8 heures d'entraînement hebdomadaires au cycle 3
 - 10 heures d'entraînement hebdomadaires au post-obligatoire

(Les déplacements et les compétitions ne sont pas pris en considération. Les heures reconnues sont celles qui figurent dans le plan d'entraînement présenté dans le dossier, qu'il s'agisse d'heures d'entraînement spécifique ou de condition physique)

- ☐ Appartenir à un club membre de l'ANJ (Association Neuchâteloise de Judo)
- ☐ Participer régulièrement à des compétitions de niveau régional, national et/ou international

Enseignement obligatoire (7^e à 11^e)

Toutes les conditions suivantes doivent être remplies :

- ☐ Appartenir au cadre cantonal M15
Ou être qualifié pour les championnats suisses individuels M18
- ☐ Dès 11 ans, être au bénéfice d'une Talent Card de Swiss Olympic valable (année en cours)

Enseignement postobligatoire

Toutes les conditions suivantes doivent être remplies :

- ☐ Appartenir au cadre de la relève M18, M21
Ou appartenir au cadre national M18, M21
- ☐ Être au bénéfice d'une Talent Card de Swiss Olympic valable (année en cours)

Références

Attestations de l'ANJ et du club

Remarques

Les critères neuchâtelais sont en accord avec les [concepts de promotions](#) édités par les fédérations et Swiss Olympic.

Retrouvez toutes les infos utiles au programme SAE-SAA sur [notre page dédiée](#) (délais, documents à fournir, personnes de contacts, ...).

Mise à jour : décembre 2024